

POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

Nous reconnaissons que la gestion des résidus est en place et qu'elle fait partie intégrante du cadre stratégique des activités de la mine Renard. Nous nous assurons de procéder à une saine gestion de notre parc à résidus miniers en mettant en place toutes les ressources opérationnelles nécessaires à sa surveillance et aux audits.

Pour ce faire, voici les objectifs directeurs que nous nous sommes fixés :

1. Réviser notre système de gestion de l'aire de confinement de la kimberlite usinée (AKUM), et ce pour toutes les étapes du cycle de vie de la mine;
2. Conformer nos opérations aux exigences réglementaires;
3. Produire des rapports détaillés à des fins d'audit externe sur l'efficacité de la gestion des résidus.

Ces objectifs seront atteints par un engagement à :

- ▼ Utiliser le manuel d'Opération, Entretien et Surveillance tel qu'écrit suivant les directives de l'Association Minière du Canada et son programme Vers le Développement Minier Durable.
- ▼ Surveiller la construction de l'infrastructure et émettre un rapport tel que construit sur une base régulière.
- ▼ Collaborer avec les communautés d'intérêt locales afin de bien communiquer les

informations et le développement de l'infrastructure.

- ▼ Améliorer et revoir les procédures déjà en place sur une base annuelle et émettre de nouvelles procédures lorsque nécessaire
- ▼ Effectuer des tests de densité ainsi qu'un suivi des instruments en place dans l'infrastructure afin d'assurer son intégrité.



Patrick Sévigny
Vice-président Opérations



Éric Roberge
Directeur Opération Usine